



Compte rendu réalisé par **Alexandra Derveaux** et **Nadine Renaudin**

Expériences de mécénat en faveur des monuments historiques privés

Proposée par La Demeure Historique
Vendredi 7 novembre 2008, de 17h30 à 18h30
Salle de Conférence Delorme

Intervenants :

Joseph HENRIOT, Président de la fondation Demeure Historique pour l'avenir du Patrimoine

Christophe GHÉNASSIA, Porte-parole de la fondation Demeure Historique pour l'avenir du Patrimoine

Denis de KERGORLAY, Président de French Heritage Society

Claude VIVIER, Présidente du Groupe EAC

François AYNARD, Propriétaire-gestionnaire de l'abbaye de Fontenay

Martine OSSOLA, Présidente de l'association "Un marteau européen à Fontenay"

Armelle VERJAT, Docteur en droit du patrimoine culturel, chargée des questions de mécénat à la Demeure Historique

Modérateur : **Jean de LAMBERTYE**, Président de la Demeure Historique

Introduction

Jean de LAMBERTYE présente succinctement les différents intervenants de la conférence. Puis, il précise que 2008 a été une année importante en matière de mécénat. La Demeure Historique est ainsi habilitée depuis l'été 2008 par le Ministère du Budget, à collecter des fonds pour la restauration et l'accessibilité en faveur des monuments privés. D'ailleurs, l'association est à ce jour la seule agréée en France pour le mécénat affecté.

I. Présentation des partenaires de la Demeure Historique et de leurs actions en faveur des monuments historiques privés

1. La Fondation Demeure Historique pour l'Avenir du Patrimoine

Joseph HENRIOT présente, en préambule, la fondation qu'il préside. Il rappelle que la Fondation Demeure Historique pour l'Avenir du Patrimoine, placée sous l'égide de la Fondation de France, s'attache à conserver, préserver et mettre en valeur le patrimoine protégé au titre des monuments historiques. Aussi, la démarche de la Fondation se fonde sur le constat que les textes juridiques et fiscaux rendaient difficile la collecte de mécénat.

L'ensemble du patrimoine architectural français mérite et a besoin d'être soutenu et sauvegardé car il constitue une des composantes de l'identité de la France. Il est donc nécessaire d'aider et de porter cette cause nationale. Ainsi, il est important, pour Joseph HENRIOT, de faire valoir les avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les donateurs. Ces dispositions permettent en effet d'encourager et de démultiplier les actions de mécénat. Cependant, il ne faut pas oublier, comme tient à le préciser Joseph HENRIOT, que les fondateurs et les mécènes font d'abord acte de générosité.

La Fondation Demeure Historique a cherché à innover en accompagnant et en apportant son soutien, par le biais de prix et d'aides à projet.

Christophe GHÉNASSIA expose les différentes aides à projets et bourses qui seront attribuées en 2009. Ainsi, deux prix portant sur l'accessibilité vont être décernés : l'un de trente mille euros d'aide à projet, intitulé "accessibilité-monument", permet d'encourager un programme favorisant l'accueil des personnes en situation de handicap. Le second prix, de vingt mille euros, aidera un projet d'accessibilité aux jardins. De plus, une troisième aide à projet, de trente mille euros, est vouée à la restauration ou à la conservation d'un monument ou de ses dépendances. Outre ces attributions, la Fondation réserve également des bourses d'études "universitaire/recherche" et "métier d'art" qui encouragent et soutiennent des jeunes étudiants dans le domaine du patrimoine culturel et de la restauration des monuments historiques.

2. French Heritage Society

Denis de KERGOLAY présente la French Heritage Society et son activité de mécénat en France et aux Etats-Unis. Il rappelle que l'association a été créée sous une initiative française, par Michèle LE MENESTREL en 1982. French Heritage Society, qui s'appelait alors "American Friends of Vieilles Maisons Françaises", se consacre à la préservation du patrimoine architectural et historique, de monuments et de jardins en France et aux Etats-Unis. Aussi, il est précisé que l'institution finance essentiellement – mais non exclusivement – des monuments historiques privés.

Des fonds sont ainsi levés auprès de mécènes américains lors de dîners de gala, de charité. Denis de KERGOLAY explique d'ailleurs les motivations de ces donateurs qui s'engagent aux côtés de French Heritage Society. Ce sont beaucoup d'Américains francophiles, passionnés par notre culture et par notre "art de vivre", qui souhaitent véritablement apporter leur soutien et contribuer à financer des projets nécessaires à la restauration du patrimoine architectural français.

Les monuments historiques bénéficiaires de ce mécénat sont essentiellement des châteaux, ou des abbayes possédés par des propriétaires privés. Denis de KERGOLAY explique alors les modalités de sélection de French Heritage Society. Le propriétaire d'un monument doit soumettre tout d'abord son projet aux associations partenaires de FHS – Les Vieilles Maisons Françaises, La Demeure Historique, Le Comité des Parcs et Jardins de France – qui se regroupent au sein d'un comité de sélection. La liste définitive des projets sélectionnés est arrêtée par le Conseil d'administration de French Heritage Society. C'est ainsi que six à dix projets sont retenus chaque année. Aussi, Denis de KERGOLAY précise que seuls les monuments protégés, inscrits ou classés, et ouverts à la visite peuvent bénéficier du mécénat de FHS. De plus, tout projet de restauration financé directement par l'institution ne peut l'être qu'à 50% : le propriétaire doit donc mobiliser des fonds associés. Il doit dès lors trouver une somme du même montant que celle versée par French Heritage Society, ce qui peut poser problème à certains propriétaires.

Enfin, Denis de KERGOLAY reconnaît que le contexte économique actuel de la crise financière n'épargne évidemment pas et touche directement le mécénat américain. Malgré tout, il reste optimiste : en effet, il existe encore un immense potentiel de philanthropie américaine, qui doit être encouragé et exploité davantage.

II. Présentation du cadre juridique et fiscal en faveur des monuments historiques privés

Jean DE LAMBERTYE donne la parole à Armelle VERJAT, docteur en droit du patrimoine culturel, chargée des questions de mécénat à la Demeure Historique.

La Demeure Historique a mené de nombreuses actions pour l'obtention et la reconnaissance législative d'un dispositif d'aides fiscales en faveur du mécénat auprès des monuments privés. Depuis la loi de finance de 2007 (article 10), les propriétaires privés de monuments historiques peuvent désormais bénéficier d'un mécénat pour leurs travaux de restauration. Armelle VERJAT rappelle que les dons versés à une structure telle que la Fondation du Patrimoine ou la Demeure Historique, agréées par le Ministère de l'Economie et des Finances, sont susceptibles d'une déduction fiscale.

Puis, Armelle VERJAT précise les dispositions spécifiques de la Demeure Historique : les dons reçus par l'association sont affectés uniquement à la restauration et à l'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap.

Le mécénat pour les travaux sur monuments historiques privés est soumis à différentes modalités. Armelle VERJAT explique ainsi que les édifices concernés par le dispositif sont des immeubles (bâtis ou non) protégés au titre des monuments historiques (inscrits ou classés), qui doivent appartenir à une personne physique ou une société civile composée uniquement de personnes physiques (les sociétés commerciales sont exclues).

Les dons du mécène ne doivent pas être issus du propriétaire de l'immeuble sur lequel sont effectués les travaux, ni d'un de ses familiers (ascendant, descendant etc.). Par ailleurs, les aides ne sont pas versées directement par les donateurs : elles doivent en effet transiter par une structure agréée, en l'occurrence la Demeure Historique. Cette dernière signe une convention avec le propriétaire privé désireux de faire appel au mécénat. Concrètement, une fois la convention signée, la Demeure Historique encaisse les dons du mécène puis paie les factures du propriétaire privé, tout en retenant 2% pour ses frais de gestion. Il peut s'agir d'un mécénat financier et également d'un mécénat de compétences. Armelle VERJAT indique que plusieurs conventions

sont en cours d'élaboration. Ainsi, elle évoque, entre autres, le projet de restauration d'un parc protégé rendu possible par le mécénat d'un pépiniériste. La Demeure Historique permet donc de mettre en œuvre des projets encadrés à la fois sur le plan juridique et fiscal.

III. L'abbaye de Fontenay : une expérience de mécénat

1. L'exposition de Photographies de Yann ARTHUS-BERTRAND

François AYNARD, propriétaire-gestionnaire de l'abbaye de Fontenay en Bourgogne, présente son expérience en tant que bénéficiaire d'un mécénat qui lui a permis de monter un projet d'exposition temporaire.

Il rappelle en préambule que l'abbaye est le seul monument privé classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Elle attire un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, les visites ne suffisent pas ; aussi, il est nécessaire de proposer des manifestations culturelles afin de diversifier l'offre. François AYNARD évoque ainsi l'exposition "Monastères vus du ciel" comme exemple d'évènements culturels présentés à l'abbaye, en 2007. Cette exposition, initialement montée à l'abbaye de Fontevrault (Maine-et-Loire) en 2006, présentait une cinquantaine de clichés aériens photographiés par Yann ARTHUS-BERTRAND et les photographes de l'agence Altitude.

Le montage d'un tel projet culturel impliquait un coût d'environ vingt-cinq mille euros. François AYNARD précise d'ailleurs qu'une grande partie de ces frais était due aux droits d'auteurs. L'abbaye de Fontenay ne disposait d'aucun fonds propre pour investir, d'où la nécessité de rechercher des fonds. C'est ainsi que l'abbaye a pu bénéficier d'un soutien financier apporté par la Maison Bouchard Père et Fils en partenariat avec la Demeure Historique. Une convention a donc été signée entre les trois parties.

François AYNARD remarque que l'exposition a suscité auprès des visiteurs un engouement certain, puisqu'il y a eu une augmentation du nombre des visites, notamment en juillet et en août (plus 5% et 10% de fréquentation). A travers cette expérience, l'intérêt d'organiser des évènements temporaires dans un lieu patrimonial a été manifeste, par l'augmentation de la fréquentation et de la satisfaction du public. François AYNARD insiste également sur la nécessité d'une cohérence entre les différents acteurs dans un projet de mécénat. En l'occurrence, le fil conducteur entre le lieu et le mécène était d'autant plus adéquat ; en effet, François AYNARD rappelle que les moines cisterciens de l'abbaye de Fontenay ont été d'extraordinaires vigneron. Le mécénat de la Maison Bouchard Père et Fils apparaissait dès lors plus qu'approprié.

2. "Un marteau européen à Fontenay"

La reconstitution du marteau de forge de Fontenay est un projet qui s'inscrit dans le cadre du programme européen Comenius 2005-2008 "Les jeunes et le travail dans une Europe en mutation". Sept lycées techniques et professionnels européens y ont ainsi groupé leurs moyens et leurs efforts.

Martine OSSOLA, présidente de l'association "Un marteau européen à Fontenay" (MEF) et coordinatrice du projet scolaire Comenius, indique que ce projet de reconstitution a fait non seulement intervenir un mécénat public (participation du Conseil régional de

Bourgogne et du Conseil général de Côte-d'Or), mais également un mécénat privé d'entreprises locales et étrangères (allemandes notamment). En plus des dons d'argent et des dons en nature, le projet a également bénéficié d'un mécénat de compétences.

Cette expérience de mécénat montre bien l'évolution dans ce domaine. En effet, l'association a été confrontée à la démocratisation de la culture et de ce fait à la diversification du mécénat. Aujourd'hui, ce sont surtout des structures ou des institutions qui proposent des actions de mécénat, moins des particuliers. Les objectifs aussi ont évolués : l'intérêt pour la culture est aussi lié désormais à la vitalité économique.

L'association MEF, de type loi 1901, a été créée dès 2005 afin de gérer précisément les différentes subventions publiques et privées françaises et étrangères. En effet, d'un point de vue légal, les lycées n'avaient pas le droit de recevoir des subventions pour un domaine privé tel que Fontenay. Le projet a ainsi pu bénéficier d'un mécénat public-privé de quatre-vingt neuf mille cinq cent euros.

Outre l'idée d'être bien entendu un projet culturel, la réalisation du marteau de forge avait aussi un objectif de formation professionnelle de jeunes lycéens.

Martine OSSOLA souligne pour terminer que le projet a permis de resituer les métiers de tradition dans un contexte européen, offrant ainsi des perspectives pour l'avenir.

IV. Le mécénat du groupe EAC : une autre expérience originale

Claude VIVIER présente, en préambule, le groupe qu'elle préside. Le Groupe EAC, qui forme à l'ingénierie culturelle, a ainsi établi, depuis plusieurs années, une opération de mécénat en faveur des monuments historiques privés, en partenariat avec la Demeure Historique.

Mise en œuvre sur une idée de Louis-Marie MAUVAIS, ancien étudiant de l'EAC et membre de la Demeure Historique, cette action de mécénat correspond à l'attribution, par un jury d'étudiants, d'un prix de la meilleure animation et communication culturelle des monuments historiques. Il s'agit ainsi d'encourager toutes les initiatives qui participent à la valorisation du patrimoine.

Au-delà de ce prix, l'EAC s'attache à proposer aux propriétaires de ces monuments historiques à la fois un accompagnement intellectuel d'une année afin qu'ils puissent trouver leur positionnement, leurs projets ; mais également un accompagnement financier destiné à mettre en œuvre le développement et le rayonnement du public.

En outre, le mécénat de l'EAC se veut être un accompagnement d'innovation en matière de médiation culturelle, de valorisation du patrimoine architectural privé.